

**B
U
L
L
E
T
I
N**



**M
U
N
I
C
I
P
A
L**

2025

SOMMAIRE

Page 2 : Sommaire
Page 3 : Mot du Maire
Page 4-5-6-7-8 : Conseils municipaux 2024
Page 9 : Réalisations 2024
Page 10 : investissements
Page 11 : Projet 2025

VIE COMMUNALE

Page 12 : Etat civil/Vœux du Maire 2024
Page 13 : Recensement
Page 14 : Vandalisme et incivilité
Page 15 : SACPA
Page 16 : Code de la route
Page 17 : 11 Novembre / Toussaint
Page 18 : Un maraîcher à Persquen

VIE SCOLAIRE

Page 19-20 : Ecole du Chapelain

VIE SOCIALE

Page 21 : La doyenne /Le commerce
Page 22 : CCAS : Le repas/ Les colis

VIE SPORTIVE

Page 23 : Courses cycliste
Page 24 : Randonnée/ Gym
Page 25 : Challenge Ph ROBIC

VIE ASSOCIATIVE

Page 26 : Comité des Chapelles
Page 27 : Club de l'Amitié
Page 28 : Bugon Peneti
Page 29 : Amicale Laïque
Page 30 : Les Troubalourds de Persquen

NATURE

Page 31 : Ragondins et frelons
Page 32 : VigiPets
Page 33 : Tourisme

DIVERS

Page 34 : Infos utiles
Page 35 : Calendrier 2025
Page 36 : Vœux du conseil municipal



Salle polyvalente Guémené sur scorff

Vendredi 14 Mars

Vendredi 20 juin

Vendredi 03 Octobre

Vendredi 19 Décembre



MOT DU MAIRE



Je tiens tout d'abord à vous souhaiter une belle et heureuse année 2025, qu'elle vous apporte la joie, la santé à vous et à vos proches .

Nous démarrons l'année 2025 avec une situation financière communale saine.

La mise en concurrence concernant les frais généraux nous permet de réduire les coûts.

En 2025, les travaux de l'école et de la mairie restent le projet phare de la municipalité.

Malheureusement, comme vous l'avez certainement constaté, les travaux n'ont pas démarrés au 2ème semestre 2024 comme je vous l'annonçais l'année dernière.

Nous avons pris du retard suite à des études complémentaires.

L'enveloppe de travaux initiale s'élevait à environ 650 000 euros.

Mais suite aux conclusions des diagnostics réalisés, nous atteignons un budget de plus d'1 Million d'euros en raison de la grande fragilité des structures porteuses de la mairie.

La priorité était cette année l'optimisation du projet tant pour l'école que la mairie par des aménagements fonctionnels et sécurisés.

Il ne faut pas perdre de vue que la conjoncture actuelle est compliquée et le département parle même de situation budgétaire nationale alarmante.

Le département du Morbihan devra mettre en place des mesures difficiles, voir impopulaires, pour cette année. Les aides à l'investissement seront particulièrement étudiées.

Toutefois, nous gardons l'espoir que le projet voit le jour dans sa globalité.

Notre ténacité à rouvrir le commerce a porté ses fruits, notre gérant, Jean-Laurent, a mis en place des festivités, propose des plats, participe aux commémorations.

Malheureusement il a dû se résigner à fermer l'épicerie qui n'attirait pas le nombre de clients attendus.

En ce qui concerne l'assainissement, un projet de passation à Roi Morvan Communauté est envisagé fin 2025, début 2026.

Mais les études sont toujours en cours afin d'analyser l'état actuel et le devenir dans ce domaine pour les 21 communes.

Je remercie les élus, les agents communaux, les riverains, les associations, les sportifs, les aînés, qui contribuent vivement à la vie de la commune.

Je vous attends le 5 janvier 2025 à la salle polyvalente pour les traditionnels vœux du Maire.

J'aurai le plaisir d'accueillir lors de cette cérémonie les nouveaux habitants de la commune.

Le Maire,

Myriam CHENAIS

COMPTE RENDU - CONSEILS MUNICIPAUX 2024

Le Conseil municipal VOTE

Le 23 JANVIER 2023

POUR

Les tarifs 2024 des salles communales, concessions de cimetière, café obsèques, repas club de l'amitié :

	SALLE POLYVALENTE		PENETY (€)
	Moitié de salle (€)	Salle entière (€)	
Personnes de la commune	220	260	210
Personnes hors commune	320	380	300

Café après obsèques : 50 euros

Repas club de l'amitié : 60 euros

Concessions de cimetière et cavautins : 50 ans : 130 euros/m²

30 ans : 90 euros/m²

15 ans : 60 euros/m²

CONTRE

Le versement de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle (décret 2023-1006 du 31/10/2023) concernant les agents de la commune pouvant en bénéficier.

POUR

Le choix du maître d'œuvre en la société ARCHIBLOCK, 40 rue de Nantes, 56130 LA ROCHE BERNARD dans le projet : Rénovation thermique de l'école/mairie, réfection de la toiture de l'école avec opportunité photovoltaïque

Le programme de travaux, le montant de maîtrise d'œuvre et les missions complémentaires tels que définis dans le tableau joint, à savoir :

Ecole : 493 950,00 euros HT

Mairie : 166 831,00,00 euros HT

Soit un total HT de 599 781, 00 euros HT

Maîtrise d'œuvre : 63 936.65 euros HT

Missions complémentaires : 29 989.05 euros HT

Le coût total de l'opération s'élève à un montant HT de 693 706.70 euros HT

Autoriser Mme le Maire à solliciter les subventions auprès du Département : DETR / DSIL et Fonds vert, et de la région, Bien vivre en Bretagne.

Ces subventions seront sollicitées dans le respect du plafonnement des aides publiques.

Le 5 MARS 2024

Mme Le Maire procède à la lecture d'un courrier qu'elle a reçu de l'association « l'amicale laïque de Persquen » relatif au vote envisagé par le conseil municipal concernant la non gratuité de la mise à disposition des salles communales aux associations dans le cadre de leurs activités. Par 7 voix POUR et 4 voix

CONTRE Faire bénéficier aux associations de la commune de 2 manifestations gratuites annuelles pour la

location des

salles communales.

La mise à disposition des salles sera facturée 60 euros au-delà de ces 2 manifestations

POUR

La constitution d'un groupement de commandes dont la commune de LOCMALO est désignée comme coordonnateur du groupement, répondant au besoin suivant :

« Prestations intellectuelles pour la réalisation de schémas directeurs d'assainissement collectif ou de diagnostics périodiques en fonction du besoin ».

Autorise le Maire à signer la convention et ses éventuels avenants

Dans le cadre des avancements de grade : la suppression du poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe et la création du poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe.

Charger le Maire de faire mettre à jour le tableau des effectifs

La reprise du commerce par Monsieur Jean-Laurent BERNARD en tant que gérant et Mme Estelle DESCARPENTRIES en tant qu'employée.

Le bail commercial du commerce sera signé dès l'ouverture de celui-ci, courant avril 2024.

Le loyer pour la location des murs est fixé à 200 euros

Le dépôt de garantie est fixé à 1 mois, soit 200 euros.

Concernant le logement, il fera l'objet d'un bail locatif au profit de Mme DESCARPENTRIES qui en prendra la location à l'ouverture du commerce pour un loyer mensuel de 380 euros hors charges.

Le dépôt de garantie est fixé à 1 mois, soit 380 euros.

Autoriser le Maire à signer les baux correspondants

Le renouvellement de la convention avec les services de médecine professionnelle et préventive arrivée à échéance au 31/12/2023.

La nouvelle convention prend effet au 1er janvier 2024 et arrivera à son terme le 31 décembre 2026.

Le tarif des visites médicales par agent est fixé à 72 euros.

Autoriser le Maire à signer la convention

Prévoir la dépense au budget 2024

Le 26 MARS 2024

POUR

Le Compte administratif et le compte de gestion communal 2023

Fonctionnement

Dépenses : 266 765.34 euros

Recettes : 338 550.49 euros

Excédent de clôture : 75 310.72 euros

Investissement

Dépenses : 46 454.90 euros

Recettes : 110 491.09 euros

Excédent de clôture : 72 819.88 0euros

Le Budget communal 2024 avec affectation du résultat

FONCTIONNEMENT : 303 046.72 euros

INVESTISSEMENT : 441 317.51 euros

Excédent de clôture : 75 310.72 euros

Affectation section investissement recettes compte 1068 : 60 000 euros

Report fonctionnement recette 002 : 15 310.72 euros

Le Compte administratif et le compte de gestion assainissement 2023

Fonctionnement

Dépenses : 11 407.00 euros

Recettes : 17 949.82 euros

Excédent de clôture : 5 568.31 euros

Investissement

Dépenses : 4 190.00 euros

Recettes : 7 057.00 euros

Excédent de clôture : 34 539.00 euros

Le Budget assainissement 2024 avec affectation du résultat

FONCTIONNEMENT : 19 258.31 euros

INVESTISSEMENT : 56 596.00 euros

Report Fonctionnement dépenses compte 002 : 5 568.31 euros

Report Investissement recettes compte 001 : 34 539.00 euros

Les taux communaux pour l'année 2024 qui demeurent inchangés

- taxe d'habitation : 10.95%

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 33.92%

- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 35.37%

Le 7 MAI 2024

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que le 23 janvier 2024, le conseil a voté favorablement en faveur du choix du maître d'œuvre, ARCHIBLOCK, pour le marché de travaux ECOLE/MAIRIE.

Le coût total de l'opération comprenant les travaux école et mairie, les études complémentaires et la maîtrise d'œuvre était estimé à 693 706.70 euros HT.

Le 10 avril 2024, la société ARCHIBLOCK accompagnée des différents intervenants, ABI Structure, Scade Ingénierie, Graphibat et en présence de l'Alecob, ont présenté l'analyse des diagnostics thermique et structure, l'esquisse, et une approche financière.

Les points suivants sont à retenir :

L'étude des planchers a fait ressortir une structure très fragilisée au niveau R+1 et au niveau des combles de la mairie.

La reprise de la charpente de la mairie est à renforcer

L'étanchéité en façade nord de l'école est à revoir

La ventilation double flux à l'école est à renforcer

Présence d'amiante en mairie et plomb dans les deux bâtiments

Enduit très poreux

L'esquisse finalisée propose un concept architectural très fonctionnel et sécurisé aussi bien pour l'école que la mairie.

L'approche financière se décompose en 3 parties :

Les travaux école et mairie pour un montant total HT de 700 000 euros

Les travaux complémentaires pour un montant total HT de 152 000 euros

Une partie options pour un montant total HT de 87 500 euros HT

Soit un montant global de travaux de 939 500 euros HT

POUR

L'esquisse présentée par le maître d'œuvre ARCHIBLOCK

La maîtrise d'œuvre d'un montant de 63 936.65 euros HT

Les missions complémentaires pour un montant de 29 989.05 euros HT

Le programme de travaux décomposé en 3 parties :

Les travaux école et mairie pour un montant total HT de 700 000 euros

Les travaux complémentaires pour un montant total HT de 152 000 euros

Une partie options pour un montant total HT de 87 500 euros

Le tableau de financement prévisionnel

MONTANT TOTAL DU MARCHÉ : 1 033 425.70 euros HT

Autoriser Mme le Maire à solliciter les subventions avec le nouveau programme

Le Conseil municipal se donne le droit de revenir sur les travaux complémentaires et les différentes options proposées sous réserve des subventions obtenues et au fur et à mesure de l'avancée des travaux

Le 25 JUIN 2024

POUR

Fixer à 1% la part communal de la taxe d'aménagement sur l'ensemble de la commune à compter du 1er janvier 2025.

Instaurer le permis de démolir sur l'ensemble de la commune pour tout travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction.

Valider la convention de servitude d'une surface de 5m² au profit de Mégalis pour l'implantation de l'armoire technique située rue de Bellevue, parcelle cadastrée section AA n° 0053.

Poursuivre l'accompagnement proposé par Lorient Agglomération dans le cadre de la « CHARTE + NATURE » afin de maintenir l'objectif zéro phyto, plus le cadre nature au travers de 4 axes supplémentaires :

Réduire les déchets

Mieux gérer l'eau

Favoriser la biodiversité

Communiquer en interne et auprès des administrés

Les subventions attribuées aux associations lors de la commission du 12 juin 2024 pour un montant de 2 110.57 euros.

Se réserver le droit d'attribuer une subvention à l'OMS, Office Municipal des sports de Guéméné sur Scorff, qui regroupe les demandes des associations sportives

Attribuer les subventions sollicitées par les écoles uniquement sur justificatif de participation des enfants aux voyages concernés.

Fixer le tarif de la garderie périscolaire à 2 euros de l'heure pour l'année 2024/2025.

Le 8 OCTOBRE 2024

POUR

Solliciter la subvention PST (programme de solidarité territoriale) dans le cadre du marché de travaux Ecole/Mairie

Autoriser le Maire à signer tout document se rattachant à cette demande

Accepter le nouveau tableau de financement

Fixer les nouveaux tarifs de la cantine, à compter du 1er octobre 2024, se décomposant comme suit :

TARIF	TRANCHE	PRIX DU REPAS
1	De 0 à 399 €uros	0.90
2	De 400 à 599 €uros	1.00
3	De 600 à 899 €uros	1.20
4	De 900 €uros et plus	3.00

Prix du repas pour le personnel communal : 3.45 euros

Supprimer le poste d'adjoint technique principal de 2ème classe suite au départ en retraite de l'agent au 1er octobre 2024.

Autoriser le Maire à mettre à jour le tableau des effectifs.

Acter la nomination, à compter du 1er novembre 2024, de l'agent contractuel actuellement à 30 heures hebdomadaires, stagiaire de la fonction publique territoriale sur les missions d'agent technique territorial polyvalent œuvrant pour la restauration scolaire, l'entretien des locaux de l'ensemble des sites de la commune or école, assurer la gestion locative des salles communales, à raison de 35h hebdomadaire.

Adopter la modification du tableau des effectifs

Inscrire les crédits au budget communal

Accepter la convention de servitudes avec ENEDIS concernant l'installation d'une canalisation au lieu-dit Kerleau.

Décider de faire appel au groupe SACPA pour la capture et la prise en charge des animaux divagants sur la commune

Accepter les conditions du marché de prestations de services proposées par la SACPA

Autoriser le Maire à signer le marché de prestations et tout document s'y rattachant

Le 17 décembre 2024

POUR

L'avenant à la maîtrise d'œuvre dans le cadre du marché Ecole/Maire pour un montant total de 106 729.25 euros HT soit 128 075.10 euros TTC.

La mission du bureau de contrôle et SPS (sécurité protection de la santé) pour un montant total HT de 10 200 euros

Les tranches de travaux :

Tranche ferme école : 454 500 euros HT

Tranche ferme mairie : 475 500 euros HT

Tranche optionnelle logements : 135 000 euros HT

Soit un total HT de travaux de : 1 065 000 euros HT

POUR

La modification des statuts portant sur le service à la population – pôle enfance de Roi Morvan Communauté

POUR

Les tarifs de l'assainissement pour 2025 :

De 0 à 30m³ : 1.20 euros

Supérieur à 30m³ : 2.40 euros

Abonnement : 60 euros

La contre-valeur de 0.084 euros par m³ suite à de la suppression de la redevance d'assainissement « modernisation des réseaux de collecte » remplacée par la « redevance des performances des systèmes d'assainissement collectif ». Elle sera répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément aux prix du mètre cube d'eau assainie.

POUR

La modification des cadres d'emplois bénéficiant du régime indemnitaire RIFSEEP voté depuis le 28/09/2021 :

Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe exerçant les fonctions de secrétaire de mairie

ATSEM

Adjoint technique stagiaire

Adjoint technique

Les montants de référence fixés dans la délibération du 28 septembre demeurent inchangés.

POUR

L'adhésion à la convention de participation prévoyance et santé du Centre de Gestion 56 souscrite avec ALLIANZ (courtier COLLECTEAM) jusqu'au 30/06/2029

Au 1er janvier 2025 pour le risque prévoyance (incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou décès)

Au 1er janvier 2026 pour le risque santé (frais occasionnés par une maladie, un accident, une maternité)

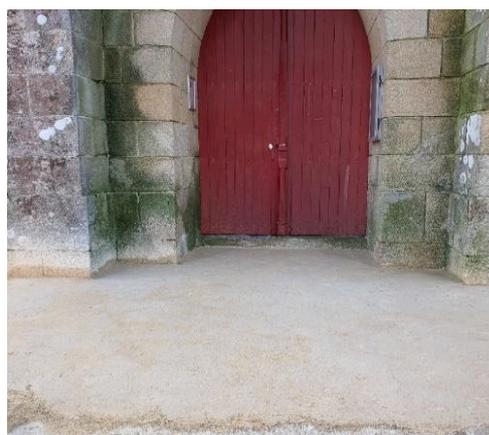
Fixe le montant de la participation mensuel par agent :

Pour la prévoyance : 10 euros bruts

Pour la santé : 20 euros bruts

FIXE le tarif des repas exceptionnels de la restauration scolaire à 4 euros par 5 voix contre 4 voix à 5 euros

Chantier Nature et Patrimoine du Roi Morvan Communauté est intervenu sur la commune pour effectuer des travaux de remise en état du petit patrimoine, notamment pour le mur de Pénéty et pour le parvis de l'église.



La création d'un parking en face de la salle des fêtes de Pénéty afin de se garer en sécurité





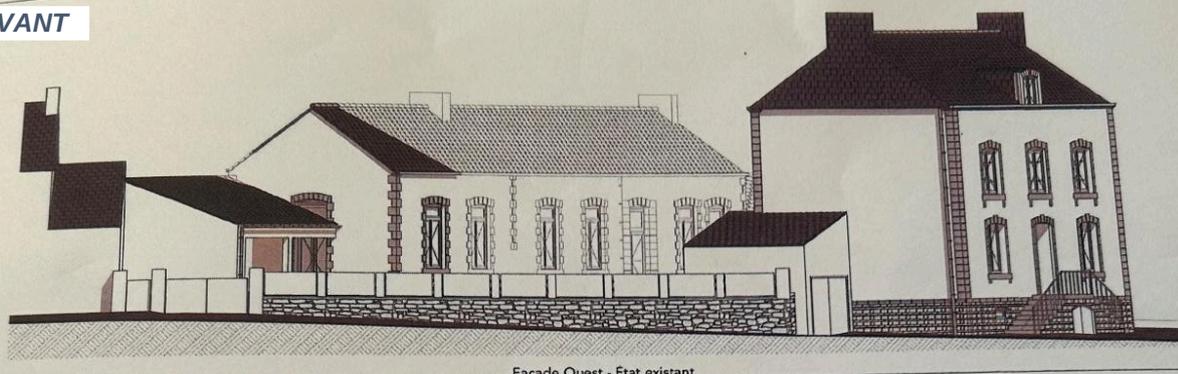
La municipalité a investi 22 962 euros en 2024 dans l'équipement du commerce lui permettant de bénéficier du fonds de soutien au commerce rural proposé par les services de l'état à hauteur de 50%.



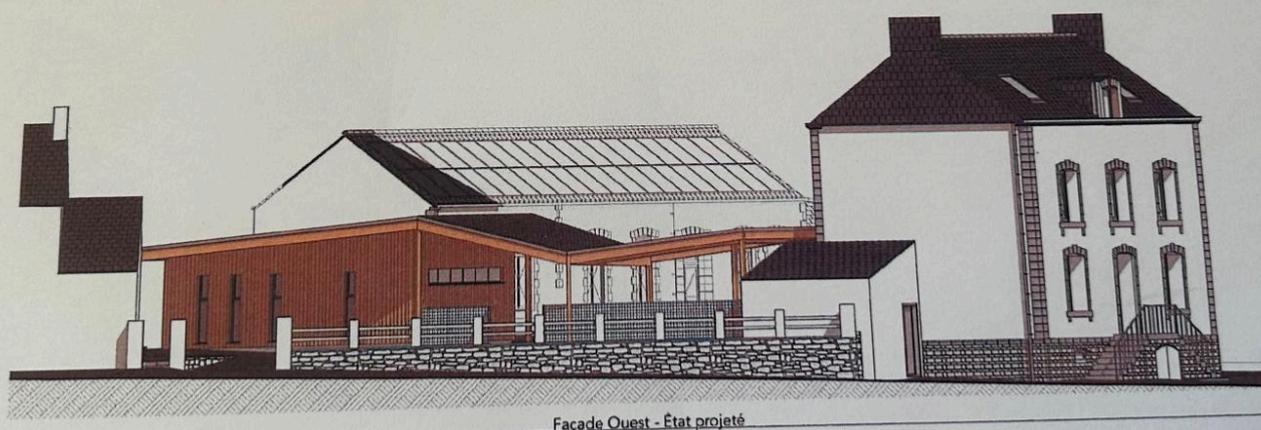
Quelques anciennes guirlandes de Noël ont été remplacées par des guirlandes à leds, moins énergivore.

Ecole / Mairie

AVANT



APRES



Rénovation énergétique de l'école et de la mairie qui devrait démarrer entre le printemps et l'été 2025.

Mairie : Isolation, renforcement des planchers, réfection de la toiture et un réaménagement total du rez-de-chaussée, création de logements au 1er étage.

Ecole : Réfection de la toiture avec panneaux photovoltaïques, création d'une bibliothèque

et

de sanitaires. Réfection de la cour avec une partie préau et une partie végétalisée.

Le tout sera clos afin de préserver la sécurité des enfants et les accès école/mairie seront indépendants.

La mairie a démarré ce projet fin 2022 et reste dépendant des accords de subventions pour sa réalisation totale.



VIE COMMUNALE

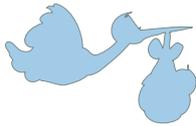


ÉTAT CIVIL



Naissance

1 NAISSANCE SANS PUBLICATION



Décès



20 Janvier 2024 : Arnaud LE BARZIC

26 Mai 2024 : Geneviève TANGUY

07 Octobre 2024 : Jean GUEGAN

21 Décembre 2024 : John FAWDRY

VŒUX DU MAIRE 2024



Ouverture de la cérémonie des vœux avec le discours de Mme le Maire présentant le bilan de l'année 2023.

Lancé début 2023, le challenge Philippe ROBIC a été présenté par les conseillers municipaux, Philippe NARAS et Daniel COLLET, qui ont annoncé le classement et les vainqueurs de ce challenge avec remise de médailles et récompenses grâce à la participation de la municipalité et des sponsors.

La traditionnelle photo des nouveaux arrivants a également fait partie de cette matinée d'échanges.

RECENSEMENT



RECENSEMENT 2024

Résultats issus de la collecte qui s'est déroulée
du 17 janvier au 18 février 2024

Adresses d'habitation :	218
Adresses d'appartements :	2
Résidences principales	171
Logements occasionnels, résidences secondaires, logements vacants :	48
Bulletins individuels complétés :	365
Logements enquêtés :	219
Logements non enquêtés :	2

TOTAL

TOTAL LOGEMENTS D'HABITATIONS

TOTAL POPULATION :	au 1er janvier 2024	221
	au 19 février 2024	357
		365

VANDALISME ET INCIVILITÉ

- Local du stade totalement dégradé
- Porte arrachée
- Taguage et inscriptions en tout genre (nous n'avons pas souhaité mettre de photo de propos grossiers et insultants)
- Dégradations des pots du cimetière
- Vol de fleurs

Ces faits sont bien répertoriés dans la liste exhaustive du « VANDALISME » et les peines encourues sont les suivantes :

3 750 à 100 000 euros d'amende

7 ans de prison

Peine de travail d'intérêt général



RAPPEL

La rampe de l'église n'est pas une aire de jeu, La déchetterie n'a pas déménagé à Talerganquis ou à St Maudé Les fossés ne sont pas des bennes à ordures Les espaces publics communaux ne sont pas des lieux où on entrepose ses biens personnels La rue Laurent Bigoin, Pénéty ne sont pas des circuits automobiles Les trottoirs, le cimetière, ne sont ni des cendriers ni des toilettes pour chiens Les toilettes publiques ne sont pas un endroit où l'on s'amuse à peindre avec ses selles ou son urine (l'affichage de la municipalité ne doit en aucun cas être enlevé par des tierces personnes)

Les poubelles ne doivent en aucun cas servir à évacuer des carcasses d'animaux en tout genre, cela peut engendrer la propagation de graves maladies.

Il est impératif d'appeler un équarisseur.

Nous vous demandons de bien vouloir nous signaler tout dépôt.

Merci de respecter le tri sélectif.



INFORMATION

Depuis octobre 2024, la municipalité adhère au
Groupe SACPA, afin de remédier à la divagation
des animaux sur le domaine public.

Cette adhésion est nécessaire afin de limiter les risques pour la santé et la sécurité publiques, pour remédier aux nuisances provoquées par les animaux et pour satisfaire aux obligations de la loi 99-5 du 6 janvier 1999 du code rural (relative aux animaux dangereux et errants), ainsi qu'à celles prévues au règlement sanitaire départemental.

Ce groupe spécialisé assure les prestations suivantes :
(24h/24 et 7j/7)

- Capture et prise en charge des animaux divagants suivants : carnivores domestiques, NAC et petits animaux de rente (bovins, ovins, caprins, porcins, volailles)
- Capture, prise en charge et l'enlèvement en urgence des animaux dangereux
- Prise en charge des animaux blessés et leur transport vers une clinique vétérinaire partenaire
- Ramassage des animaux décédés dont le poids n'excède pas 40 kg et leur évacuation via l'équarrisseur

ATTENTION ! sont exclus toutes les espèces sauvages ou exotiques dont la prise en charge répond à des réglementations spécifiques.

Restitution de votre animal :

Forfait fourrière : **97 euros**

Identification puce électronique : **75 euros**

Les délais de garde en fourrière sont de 8 jours ouvrés et francs, au-delà un supplément de **9.80 euros** pour les chats et **16 euros** pour les chiens seront facturés, par jour de présence. Toute journée commencée est due.

Si l'animal bénéficie de soins particuliers au cours de son séjour, les frais seront facturés.

A l'issue du délai de garde si l'animal est jugé adoptable par le vétérinaire, il est proposé gratuitement tatoué et vacciné à une association de protection animale.

Rappel : la non reprise de l'animal par son propriétaire constitue un abandon réprimé par l'article 521-1 du code pénal. Amende encourue : 45000 euros et 3 ans d'emprisonnement.

Les animaux errants doivent être signalés à l'accueil de la mairie.

Animal perdu, trouvé ? déclarez-le sur le site VigiPets.fr.



RAPPEL / Code de la Route / Stationnement



Stationnement sur le trottoir

Il est rappelé que le stationnement sur les trottoirs est strictement interdit. Cela gêne la circulation des piétons et les contraints à marcher sur la route. Ce qui peut entraîner de graves accidents.

Amende forfaitaire : 135 euros, majorée à 375 euros si elle n'est pas réglée dans le délai imparti.

Article R417-11 du Code de la route (version en vigueur depuis le 8 juillet 2023)

Stationnement sur le trottoir devant son domicile

Pour information, le stationnement sur le trottoir, devant son domicile, est passible d'une amende prévue pour les contraventions de 4ème classe.

Amende forfaitaire : 135 euros, majorée à 375 euros si elle n'est pas réglée dans le délai imparti.

Article R417-10 du Code de la route (version en vigueur depuis le 16 janvier 2022)



Stationnement abusif (voiture ventouse)

Est considéré comme abusif le stationnement ininterrompu d'un véhicule en un même point de la voie publique ou de ses dépendances pendant une durée excédant sept jours

Amende forfaitaire à 35 €, majorée à 75 € si elle n'est pas réglée dans le délai imparti.

En cas de récidive, le montant de l'amende peut atteindre les 150 €.

Article R417-12 du Code de la route (version en vigueur depuis le 1er juin 2001)

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE



Emma et le 11 novembre

« Hier c'est moi qui ai porté les fleurs. J'étais derrière les porte-drapeaux et nous sommes allés de la mairie jusqu'au monument aux morts à côté de l'église. Je suis contente qu'il n'y ait plus la guerre », voilà ce qu'Emma, petite persquennoise de 8 ans, était fière de raconter à ses camarades.



TOUSSAINT



Célébrée tous les ans le 1er novembre, la Toussaint est, dans la tradition chrétienne la fête de tous les saints, connus ou inconnus.

Cette année, le cimetière a été particulièrement fleurie

Un maraîcher à Persquen

🌱 Le Jardin de Pierrick et Laura prend racine !

Nous sommes enchantés de vous annoncer le lancement prochain de **notre exploitation maraîchère diversifiée : Le Jardin de Pierrick et Laura** ! Une nouvelle aventure commence, portée par notre passion pour la terre et notre envie de proposer des produits sains et locaux.

Au cœur de notre exploitation sur le village de Brehello, près de Penety et Saint Vincent, nous cultiverons une belle diversité de légumes de saison, respectueux de l'environnement. Notre ambition : vous offrir des produits de qualité, cultivés avec soin, tout en favorisant un mode de consommation durable.

😊🌱😊🌱 **Nous vous proposerons :**

- Des paniers hebdomadaires, personnalisables, remplis de légumes frais et variés.
- Des ventes directes sur notre exploitation



Nous avons hâte de vous accueillir au Jardin de Pierrick et Laura et de partager avec vous les fruits de notre travail !

☀️ **Restez connectés** : Nous vous tiendrons informés de l'ouverture officielle, attendue pour le mois de **juin 2025**, de nos premières récoltes, et des modalités pour découvrir ou commander nos produits.

À très bientôt dans notre jardin !

Pierrick & Laura 🌱





Ecole du Chapelain

[Retour sur l'année 2024 : une année pleine de projets pour les élèves du Chapelain](#)

Côté culturel, les élèves ont assisté à plusieurs séances de cinéma dans l'année et profité de spectacles grâce au Centre d'Animation Pédagogique du Pays du Roi Morvan.

Les élèves de maternelle, CP et CE1 ont poursuivi le projet d'aménagement d'un potager à l'école, accompagnés par Aurélie VAUCHEL, maman d'élève. Ensemble, ils ont appris à différencier de nombreuses plantes qu'ils ont plantées au pied d'un nichoir confectionné pour la cour de l'école.



Sur le plan sportif, les élèves du Chapelain ne sont pas en reste ! Ils ont poursuivi l'apprentissage de la natation au printemps à la piscine du Fauët et les CE2, CM1, CM2 ont enchaîné avec un cycle d'apprentissage voile à la base nautique de Priziac. Ils se sont essayés au canoë et au kayak avec beaucoup d'enthousiasme accompagnés des élèves de l'école de Lignol.

Les Portes-ouvertes de l'école

L'un des moments forts de l'année 2024 a été la journée Portes-ouvertes de l'école au mois d'avril. A cette occasion, les élèves avaient préparé une exposition sur l'école d'autrefois. Quelques 70 visiteurs ont pu découvrir les témoignages des grands-parents de nos élèves et leurs souvenirs d'école, des objets d'époques et une exposition de photos inspirée du célèbre photographe Robert Doisneau.



En juin, les écoles du réseau Kelenn (Locmalo, Lignol et Persquen) ont participé à une semaine de rencontres sportives sur les 3 communes qui s'est clôturée par une journée d'Olympiades. Les petits Persquennois avaient arboré drapeau et tee-shirts aux couleurs de l'école et préparé un hymne pour cette belle rencontre !



Début juillet, tous les élèves de l'école se sont rendus à Coat-Fur pour découvrir un refuge de loups. Une vingtaine de loups y sont soignés par des professionnels. Cette visite fut des plus fascinantes : aux jumelles (et armés de patience), les enfants ont pu observer des loups en semi-liberté. Ce fut une très belle journée et cette sortie de fin d'année fut financée par l'Amicale de l'école.

A l'automne, les élèves ont participé au cross inter-écoles de Guéméné, un événement très apprécié que petits et grands préparent depuis septembre en s'entraînant toutes les semaines à la course d'endurance. Le jour J les encouragements vont bon train en tribune pour soutenir les copains dans l'effort.



En cette fin d'année 2024, les élèves de l'école ont monté et présenté leur traditionnel spectacle de Noël. Un événement ouvert à tous qui a permis de réunir tout le monde avant les fêtes de fin d'année !





Mme le Maire fête les 98 ans de sa **doyenne**

Le 5 juillet, Marie PHILIPPE, doyenne de Persquen a fêté ses 98 ans entourée des siens et de Myriam CHENAIS, Maire.

Née à Chartres en 1926, elle revient vivre en Bretagne en 1930 où elle sera élevée tantôt par ses grands-parents, tantôt par son père. Scolarisée seulement de 8 à 12 ans, elle part ensuite travailler dans les fermes.

C'est à l'âge de 20 ans qu'elle se marie avec Marcel à Bubry avec qui elle donnera naissance à 6 filles et 1 garçon.

Marie travaillera pendant plusieurs années dans une crêperie à Langonnet puis à la biscuiterie de St Tugdual.

Marcel décèdera en 2006 après 22 ans en tant que commis de ferme et 23 ans mineur de fond dans les mines d'uranium.

Marie continuera son chemin seule mais bien entourée par ses 14 petits-enfants et 13 arrière petits enfants



LE COMMERCE REOUVRE SES PORTES

Après plusieurs mois de non activité, Myriam CHENAIS, Maire, présente aux Persquenois et Persquenoise Jean-Laurent BERNARD et Estelle DESCARPENTRIES qui vous accueilleront au PERSKEN à partir du 6 avril 2024.

Bar/restaurant/épicerie, Jean-Laurent BERNARD est diplômé en hôtellerie et porteur du nouveau projet.

Jean-Laurent a toujours travaillé dans l'alimentaire, les marchés et principalement dans la restauration depuis une dizaine d'année. Estelle est forte d'une expérience de 20 ans dans la restauration aussi bien rapide que traditionnelle

Tout deux souhaitent exercer dans une petite commune rurale malgré l'investissement et les contraintes

« Nous sommes prêts à relever ce défi car nos expériences aussi bien en restauration qu'en

commerce nous pousse vers un nouveau projet qui contribuera à la vie locale et au développement

du bourg » expliquent-ils Les services à court et long terme : bar, snacking, crêpes, pizzas, cuisine traditionnelle, glaces, épicerie, dépôt de pain et viennoiseries, journaux.

Toujours à l'étude : point poste, tabac (en dépannage), relais colis

« Afin d'assurer nos missions j'assurerai une présence constante et une ouverture au plus tôt le matin pour accueillir les clients » informe Estelle

« Je continuerai mon activité sur les marchés mais mon temps libre en semaine me permettra

d'assurer l'aide en cuisine, le ravitaillement et des aides ponctuelles telles que les cafés

d'enterrement, les repas associatifs » explique Jean-Laurent « Je suis très heureuse que notre commerce réouvre ses portes, Jean-Laurent et Estelle nous ont présenté un projet motivé avec une étude de marché et un bilan prévisionnel solide » conclut Mme le Maire.

Inauguration et ouverture le 6 avril 2024 – 17h30 – LE PERSKEN – rue des Rainettes - PERSQUEN

CCAS

LE REPAS



Repas CCAS

Samedi 26 octobre, repas du CCAS réalisé par « Le Persken ». Plus d'une trentaine de participants, avec la traditionnelle photo de nos aînés, M et Mme BERGE.



LES COLIS



Traditionnelle distribution des colis aux seniors qui n'ont pas pu se déplacer pour le repas du CCAS.

Un moment d'échange avec les membres de la municipalité qui a commencé le vendredi 13 décembre.



Course cycliste de Persquen

Cette année l'UC INGUINIEL a organisé le championnat du Morbihan pour les opens 2 et 3 sur le beau circuit de Persquen. Le nombre de participants était de 80 coureurs pour ce championnat. Les gagnants sont repartis avec un très beau panier garni ainsi que 1 bouquet de fleur.



1er : LE CALVE Gauthier de AC LANESTER 56
2ème : PARIS Théo - Moelan cyclo club
3ème : TEXIER Alexis - EC Pluvignoise
1er INGUINIELOIS : CHENAIS Clément

RANDONNÉE POURLETH



Samedi 21 septembre, 50 participants se sont retrouvés pour la randonnée « Le rond de St Vincent ». 7 km cette année avec cirés et parapluies, mais toujours dans une ambiance chaleureuse. L'après-midi s'est terminée par le verre de l'amitié, très apprécié de tous les marcheurs.



GYMNASTIQUE

La Gym proposé le mardi à Persquen est adaptée à toutes et tous. La pratique est assez variée avec des exercices d'équilibre, de coordination, du renforcement musculaire, de la souplesse, etc... Dans le but de maintenir la forme tant sur le plan physique que mental.

Et cela en passant un bon moment!!





Challenge Philippe ROBIC

Une belle participation pour cette deuxième édition, même si tous les objectifs fixés en fin d'année dernière n'ont pas été atteints. Nous avons eu 17 participants (l'objectif était placé à 20) et plus de 110 épreuves réalisées par nos sportifs (sur les 100 espérées).

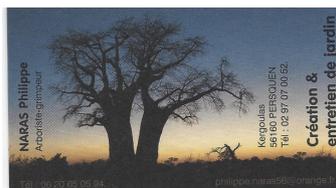
Les disciplines sont toujours aussi diverses et variées (football, escalade, course à pied, trail, triathlon, randonnée, VTT, handball, etc).

Les évolutions apportées à l'issue de la première édition (c'est à dire la création d'attestations spécifiques à faire remplir par les organisateurs pour les activités non chronométrées) ont permis d'inclure les jeunes footballeurs et les randonneurs (VTT et à pied).

Daniel COLLET a une nouvelle fois été l'artisan de la réussite de cette édition, en vérifiant la validité de chaque résultat et en mettant à jour le tableau du classement.

En remarque, nous avons des retours sur le fait que des gens de Persquen participent volontiers à des épreuves (randonnées entre autre) sans être inscrits à ce challenge. Si ce choix est fait par modestie ou pudeur, on peut aussi penser que leur exemple peut donner envie et fédérer parmi la population et amener plus de personnes à avoir une activité physique régulière, principal objectif de ce challenge. Enfin, quoi de plus valorisant que de montrer à la jeune génération qu'à 60, 70 ans passés, nous avons toujours la volonté de s'entretenir et de participer ...

Vous pouvez consulter le règlement dans le bulletin ou sur le site internet de la mairie ainsi que la conduite à tenir pour vous inscrire.



4 rue Bellevue
56160 Guéméné-Sur-Scorff
02.97.07.46.42
Siret : 809 385 628 00049
APE : 4120A



Merci à tous nos partenaires pour leur implication et leur générosité ainsi que les associations de Persquen
Grace à eux, nous pouvons récompenser l'ensemble de nos participants



COMITE DES CHAPELLES



Pardon de Notre Dame de Pénéty,

Splendeur de nos traditions bretonnes.

Nous sommes le 15 Avril 2024. Tout commence.... Au bar de Persquen !

Nous sommes une trentaine, un verre à la main, à nous retrouver avec plaisir. Discussions, blagues, bonne humeur et échanges sur notre prochain pardon.

Première étape : recenser les points forts et les points faibles de l'année passée. En d'autres termes, analyser ce qui n'a pas très bien fonctionné afin d'améliorer la prochaine édition.

Les équipes se constituent. Qui fait quoi ? Combien de serveurs cette année ? Combien de bouteilles ? Ne pas oublier les tire-bouchons, le pain, le fromage, la viande... Notre cuisinier,

élément essentiel de notre équipe, donne ses prérogatives.

Prévoir les chapiteaux, réserver le matériel dont on aura besoin.... Ne rien oublier...

15 mai, deuxième étape : on affine l'organisation. C'est aussi le plaisir de nous retrouver entre bénévoles.

Le temps passe, accélère... Nous sommes fin juillet, chacun est à son poste : nettoyage de la fontaine, embellissement de la chapelle, commande de la nourriture et des boissons,

récupération des chapiteaux... Le grand jour approche... Nous sommes samedi 3 Août. Il est 9h... Tout le monde se retrouve à l'ancienne école de Pénéty.

Nos jeunes montent les chapiteaux pendant que les autres équipes installent les tréteaux, mettent le couvert, épluchent les 100kg de pommes de terre...

Ouf, on a bien avancé, il est l'heure de boire une petite bière avant de se séparer et de réparer nos forces pour être en forme demain.

Et le grand jour arrive, c'est notre Pardon de Notre Dame de Pénéty. 8h30 : chacun à son poste : le cuisto est à ses fourneaux, les crêpières chauffent, le couvert extérieur est dressé, ce sont les derniers préparatifs. On dirait des abeilles devant leur ruche.

10h15, la cloche de la chapelle sonne, on voit apparaître de plus en plus de costumes bretons...

la messe va bientôt commencer. Elle sera suivie par la procession à la fontaine puis jusqu'à l'ancienne école. Chorale d'enfants, cornemuses, bombardes, O mam Santel, Kalon sacret Jezus.... Des images, des sons, des gestes renouvelés de génération en génération depuis des siècles. C'est très beau.

Enfin le déjeuner. Un grand merci à notre cuisinier. On mange toujours bien au pardon de Pénéty

Et la fête continue dans l'après-midi : chants, rires, amitiés, fest diez... Nouveauté 2024: promenades en calèche pour les enfants.

Déjà la journée s'achève, on termine par un dernier verre... qui dure... on est si bien dans notre belle Bretagne !

Le lendemain, lundi, l'équipe de bénévoles se retrouve pour tout ranger puis déjeuner tous ensemble.

Enfin c'est notre pot de l'amitié avec débriefing en septembre au bar de Persquen. On prépare déjà la prochaine édition de notre pardon qui se déroulera le dimanche 3 Août 2025.

Un grand merci aux bénévoles et au soutien de la mairie.

Et si vous voulez rejoindre notre sympathique équipe de bénévoles et partager notre bonne humeur et notre amitié, vous êtes les bienvenus.

On a besoin de vous.

Contact : 07.84.83.05.87

,



Club de l'amitié de Persquen



Le club de Persquen compte 106 adhérents qui viennent de Persquen et de toutes les communes avoisinantes, et même de Plouay. Nous essayons d'être présents chez eux, comme ils le sont chez nous. Donc, nous planifions ensemble nos activités (fest Deiz et sorties). Merci aux différents présidents qui se mobilisent pour continuer à faire vivre la solidarité.

Nous serons heureux de vous accueillir pour 2025

Programme 2025

Assemblée Générale et repas le 18 janvier

Loto : le 19 février (salle polyvalente de Persquen)

Fest Deiz : le 9 mars (salle polyvalente de Persquen)
les : 15 juin et 16 novembre
(salle polyvalente de Guémené sur Scorff)

Les repas : le 5 avril (salle polyvalente de Persquen)
Le 18 octobre (salle polyvalente de Guémené sur Scorff)

Les mercredis récréatifs : 21 mai, 4 juin, 25 juin, 3 septembre et 17 septembre.

Notre voyage annuel sera en juin

(Pas de précision sur la date et la destination, les précisions en janvier)

L'adhésion au club est de 20€ :

Faire vivre une association de la commune c'est aussi faire vivre notre commune

Alors nous vous attendons



CLUB DE L'AMITIE :

11 rue Laurent Bigoin 56160 PERSQUEN

Président : Jean MANIN : 06 32 84 38 54

Secrétaire : Brigitte DE SIMONE : 06 63 93 55 74

Trésorière : Evelyne GUILLOU : 06 6113 53 37

Bugon Peneti

Ar gevredigezh newez-savet ba'r gumun, Bugon Peneti, en deus savet he darvoud keñtañ, ur fest-nos ba skol-gozh Peneti, d'ar 7 a vis an azwent. Estroc'h aveit bugale ar skol a zo krapet àr al leurenn da ganal, 33 soner-es ha kaner-es 'zo daet digoust da ganal ha soniñ aveid souten Skol Diwan Bro Pondi, 4 ag ar gumun ba'nezhe. Ur c'houlplad a dud bugale ar skol en doe kampennet ur pred a-fesson aweite ur sort ! Ur bouchad tud oe daet da sikour a aosiñ ar sal, he c'hinkliñ ged galantezennoù prestet ged ar gKerlenn Pondi. Braw oe an ambiañs, an aerglec'h, jourdroul ha goust a zo bet, ha bourrabl oe an traoù ! Lan oe ar sal, lan a dud, kozh pe yaouank, joeius da zañsal àr ur sonerezh a-galitez.

Tud daet a-bell a-wezhadoù, Peneti 'zo anawet mad : amañ veze gwraet ar c'hoñkour Pourlet, durant ar « gouelioù Breizh », bedeg ar blezadoù 80 (un teulfilm a-ziàr an dra-se 'zo da weled àr internet).

Ar c'hamionig oe sañset doned d'ober krampouezh 'zo chomet stanket ba Brest a-gaos d'an avel ; 'verna ket, div voues a vBubri zo arriwet fonnabl ged o feligoù (o faelonioù), aveid plijadur an oll ! Razh an traoù-se a ziskoueza mad penaos emañ bew hom bro, kengred ha kenemglew, volontez hag empleg, kalon ha bugon.

Bugon Peneti 'zo ur gevredigezh a laboura a-benn kass àr-raok sevenadur ar vro dre ar yezh, ar sonerezh, an dañs... He fest keñtañ en deus gwraet berc'h, ne vo ket kani dewezhañ !

Emgaw ba sal Peneti a-benn mis an azwent 2025 ! Pe ba-raok aveit darvoudoù erell, kaset vo doereioù deoc'h. Ha ma peus c'hoant da lakaad o fri ba'r jeu, ma peus ideioù ha menioù da lakaad sevenadur ar vro da chom bew, pe ar vro bew ataw, digor d'an oll eo ar gevredigezh ...

L'association nouvellement créée sur la commune, « Bugon Peneti » (prononcé « budjone », traduit approximativement par « énergie, vigueur... »), a organisé son premier événement, un fest-noz dans l'ancienne école de Pénéty le 7 décembre 2024. Outre les enfants de l'école montés sur scène pour chanter, 33 musiciens-ennes et chanteuses-eurs sont venus-es gratuitement en soutien à Skol Diwan Bro Pondi (école Diwan du pays de Pontivy), dont 4 de la commune. Un couple de parents d'élève leur avait quand même préparé un excellent repas !

Beaucoup de gens sont venus aider à préparer la salle, à la décorer avec des guirlandes prêtées par la Kerlenn Pondi. L'ambiance était chaleureuse, il y a eu du goût ! La salle était comble, pleine de gens de tous âges, heureux d'être là à danser sur une musique de qualité.

Des gens venus de loin parfois, Pénéty est bien connu : ici se déroulait le concours Pourlet, lors des Fêtes Bretonnes, jusque dans les années 80 (un documentaire à ce sujet est disponible sur internet). Le camion qui était sensé venir faire des crêpes est resté bloqué vers Brest à cause du vent ; peu importe, deux crêpières de Bubry sont venues au pied levé avec leurs bilig, pour le plaisir de toutes les bouches ! Tout cela montre bien comme notre pays est vivant ; entente et solidarité, volonté et implication, du cœur et du bugon !

Bugon Peneti est une association créée pour s'appliquer à promouvoir la culture du pays à travers la langue, la musique, la danse... Sa première fête a été un succès, ça ne sera pas la dernière !

Rendez-vous à la salle de Pénéty en décembre 2025 ! Ou avant, pour d'autres événements ; vous en serez informés. Et si vous avez envie de participer, si vous avez des idées pour œuvrer à ce que la culture du pays reste vivante, et notre pays tout entier, l'association est ouverte à toutes et tous... Joe deoc'h !

Merwyn Sauerbrey



AMICALE LAÏQUE

L'association :

Pour ceux qui ne la connaîtraient pas, l'amicale laïque de Persquen est une association regroupant les parents d'élèves et toutes les personnes souhaitant soutenir l'école du Chapelain. Elle organise des manifestations dont les bénéfices permettent de financer du matériel scolaire, des activités sportives et culturelles pour les enfants, classe de mer et autres sorties.

Evénements automne-hiver 2023:

Soirée pizza : Le vendredi 22 novembre 2024 l'amicale a organisé une vente de pizza qui a permis de récolter quelques fonds pour financer le voyage scolaire des enfants.

Noël à Persquen !

Vendredi 13 décembre :

L'amicale a organisé un goûter de Noël pour les enfants qui a été suivi de leur spectacle puis d'un apéro de Noël.

Prochains événements :

- Weekend du 26-27 avril 2025 (à préciser) : repas à emporter et session irlandaise au Penety
- Dimanche 29 juin 2025 : Kermesse de l'école

Nouveau bureau :

Le bureau de l'association a été renouvelé.

Le nouveau bureau est composé de (de gauche à droite sur la photo) :



Xavier Bronzina (président), Aurélie Vauchel (trésorière) et Adrien Bâty (secrétaire).

Contact : Si vous avez envie de soutenir l'association dans ses projets, si vous avez des idées ou des suggestions, n'hésitez pas à nous contacter : amicale.chapelain@gmail.com / 06.30.46.38.96 (Adrien Bâty)

Les Troubalourds de Persquen

Avril 2024, création de l'association « **Les Troubalourds** »

Le bureau est constitué de Laëtitia Kervegant (Présidente), Sylvie Quendo (coprésidente), Nolwenn Le Calve (secrétaire) Nicolas Motel (secrétaire adjoint), Mathieu Quendo (trésorier), Gwendal Quendo (trésorier adjoint)



Le bureau et bénévoles



Nos crêpier(es)

S' en est suivi d' une soirée crêpes couronnée de succès avec 25 kg de farine utilisé pour la pâte. Après la soirée crêpes, la troupe de théâtre a repris les répétitions en septembre pour clôturer l'année par deux pièces jouées sur une week-end « Théâtre ».

Plus de 140 personnes pour le week-end Théâtre qui a eu lieu le 14 et 15 décembre.

La présidente, Laetitia KERVEGANT, donne le top départ avec un discours de bienvenue.

S'en suit la pièce « Tirage gagnant », comédie en deux actes écrits par Naïs COLLET, ou principalement 4 demoiselles, de 12 à 15 ans se donnent la réplique.

Daniel COLLET, membre actif de la troupe, demande à nouveau les applaudissements pour elles, qui ont intégrées le groupe cette année avec beaucoup de motivation et d'implication.

« On a peur, mais on a hâte que le rideau s'ouvre » disaient elles avant de monter sur scène.

Deuxième partie de soirée avec 8 habitués pour « Un bon conseil », une comédie de Noël Piercy. 7 élus autour d'une table ou chamailleries, verbes hauts et jeux de mots vont bon train, le public rit.

Amuser et s'amuser, pari gagné pour la troupe qui reprendra bientôt le chemin des répétitions pour se préparer pour la soirée du 18 janvier 2025, date à laquelle la commune de Lignol les accueillera.

« Nous avons passé un super week-end, le samedi soir a très bien marché et, à notre grande surprise, le dimanche après-midi également. Les bénévoles de l'association ont œuvré côté restauration, ils ont, eux aussi, contribué à la réussite de ce week-end » conclut la vice-présidente, Sylvie QUENDO.

Pour 2025, rendez vous le 29 mars pour la soirée crêpes et le 6 et 7 décembre pour le théâtre



NATURE



Frelons asiatique et Ragondins



Si vous apercevez une boule comme celle-ci en haut d'un arbre, il est grand temps de prévenir la mairie.

En effet, niché à près de 30 mètres de hauteur, ce nid de frelons asiatique mesure pas moins de 1 mètre de haut avec une envergure d'au moins 60cm.

Ce sont près de 4000 individus dont plusieurs reines qui vivent perchés là-haut.

ATTENTION ! les frelons asiatiques n'aiment pas seulement les arbres, un nid a également été découvert au sol, dans des ronces.

Surprise du propriétaire qui souhaitait débroussailler son terrain, il a fait les frais de 3 piqûres, dont une au visage. Le nid était bien caché.

Petit castor à queue de rat est de retour.

Qu'il fait bon vivre le long des cours d'eau, manger des céréales, des herbes, être en sécurité loin de ses principaux prédateurs (caïman, puma), vivre dans un terrier de près de 7 mètres de long.

Il adore notre territoire et sa position de nuisible envahissant destructeur ne le perturbe absolument pas.

Mais il est classé en tête des dix espèces exotiques les plus nuisibles d'Europe et parmi les 922 espèces les plus envahissantes.



Pour votre protection et la protection de la faune et la flore, Daniel, Philippe et Christian sont repartis en chasse en 2024 :

Cette année, 29 ragondins ont été tués et 6 nids de frelons détruit



*Le service dédié aux animaux perdus/trouvés
100% connecté aux bénéfices de vos administrés.*



Saviez-vous qu'en France, un chien était déclaré perdu toutes les 20 minutes et un chat toutes les 10 minutes ? Perdre son animal de compagnie est une épreuve douloureuse à laquelle des milliers de familles font face chaque année.

Face à ce phénomène, le Groupe SACPA lance VigiPets.fr : le premier service 100% connecté dédié aux animaux perdus/trouvés. Relié en temps réel à des centres animaliers répartis dans toute la France couvrants 30M. d'habitants, et grâce à plus de 1000 partenaires, il est le premier service du genre à couvrir l'intégralité du territoire national.

100% connecté pour qu'ils retrouvent au plus vite leur foyer.

VigiPets permet aux propriétaires d'animaux de déclarer en ligne, la perte de leur compagnon à quatre pattes ou un animal trouvé. Seul réseau connecté véritablement en direct et 24h./24h. à des fourrières animales françaises, VigiPets aide les animaux à retrouver au plus vite leur foyer grâce à des équipes spécialistes du monde Animal et un réseau unique en France !

Grâce à ses partenaires fiables et actifs, les équipes de VigiPets garantissent aux propriétaires en détresse, une diffusion optimale et sécurisée de l'annonce au plus grand nombre. Via son site VigiPets.fr mais également grâce à une communauté mobilisée sur Facebook, Twitter et Instagram, que l'animal soit perdu ou trouvé, les déclarants sont sûrs d'alerter le maximum de personnes grâce une offre complète

"Il fera tout pour vous retrouver..."

Pour appuyer son lancement, VigiPets dévoile la campagne « Il fera tout pour vous retrouver » avec 2 films publicitaires, courts et surprenants, intitulés "Le détective" et "La scène de ménage".

Car un animal perdu et sans repère fera vraiment tout pour retrouver son maître, il semble aujourd'hui primordial de développer et de faire connaître VigiPets, un service enfin à la hauteur de leurs espoirs.



Vous souhaitez en savoir plus sur le service et communiquer auprès de vos administrés ? N'hésitez pas à nous contacter à l'adresse contact@vigipets.fr

Découvrir les films...



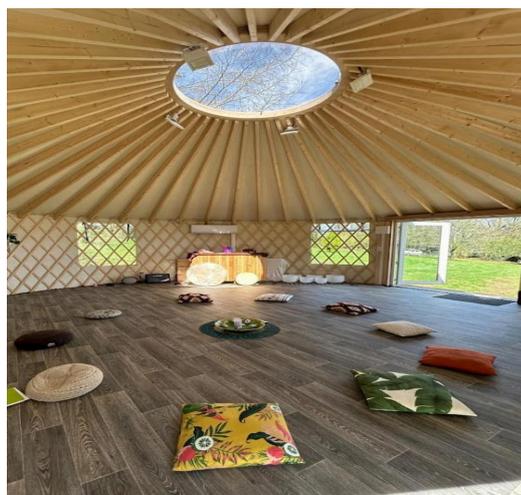
**[vigipets.fr/
campagne-lancement-vigipets](http://vigipets.fr/campagne-lancement-vigipets)**

TOURISME

Forêt Totem

Forêt Totem est un ensemble de gîtes écoresponsables qui propose désormais des séjours de bien-être originaux et expérientiels pour vivre les bienfaits de la Nature sur la santé. Dans ce cadre, une yourte de 50 m² a été installée en février 2024 sur le lieu en hauteur, afin de profiter de la vue des vallons avoisinants. Cet espace très naturel est ainsi le lieu parfait pour recevoir des stages notamment de yoga, de qi gong ou autres activités de bien-être. En privatisant tous les gîtes, la yourte est également tout à fait adaptée pour accueillir des événements amicaux ou familiaux (cousinade, mariage en petit comité ou retrouvailles d'amis...) ou des événements professionnels (de type séminaire d'entreprise). Forêt Totem, c'est un hébergement en longère bretonne de 16 personnes (répartis sur 4 gîtes) et à partir de février 2025, également d'hébergements insolites, avec 2 tiny houses (les petites maisons en bois mobiles sur remorques) pour 2/3 personnes chacune, soit une possibilité de 22 couchages au total. Valérie et Thomas sont heureux de voir ce lieu vivre et de le partager avec les hôtes qui viennent passer un séjour dans le pays Pourleth !

Yourte de 50 m²



INFORMATIONS UTILES



INFOS PRATIQUES MAIRIE

-  11 Rue Laurent Bigoin
56160 Persquen
-  02.97.51.22.57
-  mairie.persquen@wanadoo.fr
-  persquen.bzh

Horaires d'ouverture:

Lundi:.....9h-12h/13h30-17h
 Mardi:.....9h-12h/13h30-17h
 Mercredi.....9h-12h/fermé
 Jeudi:.....9h-12h/13h30-17h
 Vendredi:....9h-12/13h30-17h

Ecole

 02.97.39.95.95

NUMEROS D'URGENCE

POMPIER: 18
SAMU: 15
 Centre Anti poison : 02.99.59.22.22
GENDARMERIE
 Le Faouet: **17** ou 02.97.23.07.37
 Guémené-sur-Scorff: 02.97.51.20.10

Déchèterie de Guémené

Z.A du Pré Rulan
56160 Guémené sur Scorff
02.97.39.91.19
Horaire
Hiver (01/11 au 31/03)
du lundi au vendredi: 14h -17h30
samedi: 10h-12h/14 -17h30
Eté (01/04 au 31/10)
du lundi au vendredi: 14h/18h30
samedi: 10h-12h/14h/18h30

Distributeur d'eau de la commune(STGS): 02. 97.34.20.53

CALENDRIER 2025

Janvier 2025						
L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

1 : jour de l'an

05 : Voeux du Maire

Février 2025						
L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28		

Mars 2025						
L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

29 : Soirée crêpes

Avril 2025						
L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

21 : Pâques

Mai 2025						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

1^{ER} : Fête du travail

8 : Armistice 1945

29 : Ascencion

Juin 2025						
L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

9 : Pentecôte

29 : Kermesse

Juillet 2025						
L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

06 : Pardon St Vincent

14 : Fête Nationale

27 : Courses cycliste

Aout 2025						
L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

15 : Assomption

03 : Pardon de Penety

Septembre 2025						
L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

1^{ER} : Rentrée scolaire

21 : Pardon de St Adrien

Octobre 2025						
L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Novembre 2025						
L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

1^{er} : Toussaint

11 : Armistice 1914/1918

Décembre 2025						
L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

6-7 : Théâtre

25 : NOËL

 Jours Fériés

 Manifestations Persquen

A photograph of a forest path. The path is covered in fallen brown leaves and small twigs. The trees are tall and thin, with their trunks covered in a thick layer of green moss. Sunlight filters through the canopy, creating a dappled light effect on the forest floor.

**L'équipe municipale vous
présente ses meilleurs
vœux pour l'année**

2025